

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 -09 - 13

Séance du 26 septembre 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

Représentés : 4

Absents excusés : 2

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LALESART, MANFREDI, PELOT-
PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,
GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, PATOULLARD,
ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**DONATIONS
A LA COMMUNE**

**MONSIEUR
JAYSON YEOH**

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Stéphanie LEITE (procuration à
Madame Elisabeth LALESART), Olivia MOTUS-JAQUIER
(procuration à Madame Amandine CIDALE), Christine ORSINI
(procuration à Madame Sabine GIACALONE), Isabelle VIDAL
(procuration à Monsieur le Maire).

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Messieurs Jean-Luc BERNARD et Patrice
CATTAL

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20170926-DEL20170913-DE
Date de télétransmission : 27/09/2017
Date de réception préfecture : 27/09/2017

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter les donations faites à la Commune par Monsieur Jayson YEOH, Artiste peintre, de deux aquarelles :

- Une aquarelle - Dimensions 38 x 26 cm - intitulée « *French Boat* », pour une valeur estimée à 600 €,
- Une aquarelle – Dimensions 26 x 38 cm – intitulée « *Républic street* » pour une valeur estimé à 600 €.



Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE

Adopte l'exposé qui précède

Décide d'accepter les donations faites à la Commune par Monsieur Jayson YEOH, Artiste peintre, de deux aquarelles :

- Une aquarelle - Dimensions 38 x 26 cm - intitulée « *French Boat* », pour une valeur estimée à 600 €,
- Une aquarelle – Dimensions 26 x 38 cm – intitulée « *Républic street* » pour une valeur estimé à 600 €.

Autorise le Maire à signer l'acte authentique correspondant, formalisant lesdites donations.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire
Signature électronique
Philippe BARTHELEMY